



## PRÉFET DE L'HÉRAULT

### **Demande de changement d'adresse**

**Aucun dossier incomplet ne sera accepté**

**Les dossiers doivent être déposés dans les 8 jours suivant le changement de domicile**

Apporter **IMPERATIVEMENT** les documents **ORIGINAUX** ET les **PHOTOCOPIES** Lisibles

*Tous les documents en langue étrangère doivent être **TRADUITS** en français par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français*

- 2 enveloppes timbrées à vos nom et adresse
- Votre situation familiale a changé (mariage, séparation, naissance d'un enfant) : produire tout justificatif

#### **Documents d'identité :**

- Passeport en cours de validité + photocopies des pages : état civil, validité et tampons d'entrée en France et toutes pages écrites
- carte de séjour en cours de validité

#### **Justificatifs de domicile : (datés de moins de 3 mois)**

- quittance EDF, Eau, loyer, téléphone fixe ou portable, avis d'imposition
- si vous êtes hébergé : Attestation datée et signée de l'hébergeant + Photocopie des deux côtés de la carte de séjour ou de la carte d'identité française de l'hébergeant + justificatifs de domicile de l'hébergeant + justificatif à votre nom (CMU, CPAM, CAF, bulletin salaire, inscription scolaire, RIB, etc ...).

#### **+ Si vous résidiez dans un autre département** (le titre de séjour doit être réédité)

- 3 photographies d'identité aux normes parfaitement identiques et récentes, sur fond clair et neutre, regard droit face à l'objectif, tête découverte, aucun lien dans les cheveux, visage et cou dégagés
- maquette de demande de titre de séjour (à signer au guichet)

**Les droits et taxes exigés seront perçus à la remise de la carte de séjour**